

SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 15 MARS 2017 A ALLASSAC

ETAIENT PRESENTS :

MR JEAN-LOUIS LASCAUX : MAIRE D'ALLASSAC
MME MARIE PIERRE PORTE : TRESORIERE - TRESOR PUBLIC ALLASSAC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE - C.A.B.B.

MR JEAN BAPTISTE PEYRAT : ALLASSAC, VICE PRÉSIDENT
MR CHRISTOPHE BOULOUX : ALLASSAC
MR PHILIPPE RAUGEL : AYEN
MR JEAN-LOUIS FILLAIRE : BRIGNAC LA PLAINE
MR ROBERT LAFEUILLE : BRIGNAC LA PLAINE
MR BERNARD LONGPRE : BRIVE, VICE PRÉSIDENT
MME ANNE MAILLARD : CHARTRIER-FERRIÈRE
MR CHRISTIAN BERNET : CHARTRIER-FERRIÈRE
MR GUILLAUME PELISSIER : COSNAC
MR PAUL MONTEIL : COSNAC
MR PATRICK VIGNOT : CUBLAC
MR JEAN PIERRE BERNARDIE : DAMPNIAT, PRESIDENT
MR GUY COSTE : DAMPNIAT
MR PHILIPPE LAVAUX : DONZENAC
MME DOMINIQUE MOMOT : DONZENAC
MME ANNETTE CONJAT : DONZENAC
MR ROBERT LYORIT : ESTIVAUX
MR PHILIPPE TILLET : JUGEALS-NAZARETH
MME LUCETTE DUPUY : JUGEALS-NAZARETH
MME FRANÇOISE JUILLAT : LARCHE VICE PRESIDENTE
MME COLETTE POMAREL : LISSAC SUR COUZE
MR REGIS LESCURE : LOUIGNAC

MR AMELIE PAVIE : LOUIGNAC
MR ALAIN RIGOUX : MALEMORT, VICE-PRESIDENT
MR DENIS LEMIERE : MALEMORT
MR PATRICE PRIMAUT : MALEMORT
MR DANIEL AUZELOUX : MANSAC
MME SONIA GOUDOUR : MANSAC
MR JEAN-PIERRE WATTEBLED : NESPOULS
MME VERONIQUE DALY : OBJAT, VICE-PRESIDENTE (POUVOIR)
MME SANDRINE LABROUSSE : PERPEZAC LE BLANC
MR JEROME LAURIER : PERPEZAC LE BLANC
MR JACQUES LABROUSSE : SADROC
MME MARIE-CELINE VERNISEAU : SAINT AULAIRE
MME LOUISETTE COURNIL : SAINT BONNET LA RIVIERE
MR GILBERT VILLEPREUX : SAINT BONNET LA RIVIERE
MME SOPHIE LEFEVRE : SAINT BONNET L'ENFANTIER
MR JEROME CARBONNEL : SAINT CERNIN DE LARCHE
MR ALAIN MARTY : SAINT CERNIN DE LARCHE
MME BERNADETTE BRUNAUD : SAINT CYPRIEN
MME JOSIANE ROQUE : SAINT CYPRIEN
MR JEAN-PHILIPPE DELAGE : SAINT CYR LA ROCHE
MR LAURENT COLIN : SAINT CYR LA ROCHE

MME MARIE-PAULE TOURNADOUR : SAINT PANTALEON DE LARCHE, TRÉSORIERE
MR DENIS LOUBRIAT : SAINT PANTALEON DE LARCHE
MR BERNARD FARRUGIA : SAINT PARDOUX L'ORTIGIER, TRESORIER-ADJOINT
MR JEAN PIERRE BERGAL : SAINT PARDOUX L'ORTIGIER
MME ALICE MAILLOT : SAINT SOLVE
MR DANIEL SEGERAL : SAINT VIANCE
MME JOELLE FERLAL : SAINT VIANCE
MR MAURICE GOLFIER : SAINTE FEREOLE
MR JEAN-LOUIS MICHEL : SEGONZAC
MR JEAN PAUL CLERGEAU : TURENNE
MR CHRISTIAN BOUBERT : TURENNE
MR RENE PLANADE : USSAC, SECRETAIRE
MR AIME PONS : VARETZ
MME CATHERINE GOULMY : VARETZ
MR CEDRIC BOURDU : VARS SUR ROSEIX
MME CHRISTINE CORCORAL : VARS SUR ROSEIX
MR GERARD PETIT : VIGNOLS
MR JEAN-CLAUDE REYNAUD : VOUTEZAC
MR DIDIER DUBUIS : YSSANDON
MR STÉPHANE VEZINE : YSSANDON

COMMUNES ADHERENTES A TITRE INDIVIDUEL

DR JEAN-LUC RONDEAU : CHAMBOULIVE
MME ODETTE CIBLAC : CONDAT SUR GANA VEIX
MR JEAN-CLAUDE BOMBILLON : ESPARTIGNAC
MR EMMANUEL PRECIGOUT : ESPARTIGNAC
MR SERGE VERDIN : LAMONGERIE

MR JEAN-CLAUDE BERNIS : LAMONGERIE
MR MANUEL CAILLAUD : MASSERET
MR ROGER ANDRE GOLFIER : ORGNAC SUR VEZERE
MR ALAIN LEULIER : PERPEZAC LE NOIR
MME JOSETTE HAMMES : PERPEZAC LE NOIR

MR JEAN FRANÇOIS BUISSON : UZERCHE
MR PHILIPPE NOUVET : UZERCHE
MME DANIELE DUMONT : VIGEOIS, SECRETAIRE-ADJOINT
MR THIERRY DUFAURE : VIGEOIS

ADMINISTRATION

MME CHANTAL VALADE : SECRETAIRE GENERAL
MR MATHIAS ROUX : COORDINATEUR DE GESTION DES MILIEUX QUATRIQUES

ETAIENT EXCUSES :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BRIVE - C.A.B.B.

MR LIONEL DELORD : AYEN
MR JEAN-PIERRE VERNAT : BRIVE
MR BERNARD CHARRIERAS : CHABRIGNAC
MME BÉRANGÈRE LACROIX : CHABRIGNAC
MR RAYMOND LAFONT : CHASTEAX
MR YVAN MOULENE : CHASTEAX
MR DANIEL PAJOT : CUBLAC
MR MICHEL BIGEAT : ESTIVALS
MR HBERT BOURNOL : ESTIVALS
MME MARYSE CHAUZAS : ESTIVALS
MME JOSETTE FARGETAS : JUILLAC
MR JEAN-PIERRE CROISY : JUILLAC
MME SYLVIE VILLEBONNET : LA CHAPELLE AUX BROCS

MR PHILIPPE MERCIER : LA CHAPELLE AUX BROCS
MR MICHEL FOURNET : LARCHE (DEMISSIONNAIRE)
MR ALAIN ZIZARD : LASCAUX
MR ALAIN DAUPHIN : LASCAUX
MR FRANCK VALET : LISSAC SUR COUZE
MR MATHIAS MAZERON : MALEMORT
MR BERNARD ROCHE : NESPOULS
MR JEAN-MARC FILONCZUK : NOAILLES
MR MICHEL COUFFY : NOAILLES
MR ANDRE PERRIER : OBJAT (POUVOIR A MME DALY)
MME CELINE GAUL : ROSIERS DE JUILLAC
MR SEBASTIEN NEYRAT : ROSIERS DE JUILLAC

MR JEAN MARC CHAUZU : SADROC
MR FABIEN SORIN : SAINT AULAIRE
MR GILLES FREMINET : SAINT BONNET L'ENFANTIER
MR MICHEL LESECCQ : SAINT ROBERT
MR YOAN PASCAREL : SAINT ROBERT
MR JEAN-CLAUDE MAURY : SAINT SOLVE
MR YANNICK MACHEIX : SAINTE FEREOLE
MR LAURENT SEGUY : SEGONZAC
MR JEAN PIERRE DALIER : USSAC (DEMISSIONNAIRE)
MR OLIVIER SAVIGNAC : VIGNOLS
MR LOUIS CAPELLOT : VOUTEZAC

COMMUNES ADHERENTES A TITRE INDIVIDUEL

MR BERNARD GOURINEL : CHAMBOULIVE, VICE-PRESIDENT
MR JACQUES PLENSA : CONDAT SUR GANA VEIX
MME NATHALIE CHASSAGNE : EYBURIE
MR ERIC DUMOND : EYBURIE
MR BERNARD LABORIE : MASSERET

MR PHILIPPE BRAVARD : ORGNAC SUR VEZERE
MME ISABELLE PARNEIX : PIERREFITTE
MR THIERRY BAISSIERES : PIERREFITTE
MME LAURENCE GERBE : SAINT YBARD
MR HENRI DUBREUIL : SAINT YBARD

MME NATHALIE ROBERT : SALON LA TOUR
MR CHRISTIAN BERGER : SALON LA TOUR

ORDRE DU JOUR
COMITE SYNDICAL DU 15 mars 2017 à ALLASSAC
Salle culturelle rue porte du petit Garavet
20 H 30

Mercredi 15 mars, monsieur Jean-Louis Lascaux, maire d'Allassac, a reçu chaleureusement le SIAV présidé par Mr Jean-Pierre Bernardie, maire de Dampniat. Il rappelle que le siège social du SIAV est à Allassac depuis 1969.

La réunion a lieu dans la salle culturelle qui a été inaugurée en 2014, cette salle d'une grande capacité d'accueil a été conçue architecturalement par un habitant d'Allassac qui a utilisé l'ardoise en tant que matériau majeur ; on peut l'observer sur son fronton, le site d'Allassac étant la dernière ardoisière de France.

La projection d'un documentaire entièrement réalisé par la population a permis d'apprécier l'attractivité de cette ville à la campagne.

Avant de se retirer, Mr Jean-Louis Lascaux souhaite à tous une bonne réunion.

Mr Jean-Pierre Bernardie, le remercie pour cet accueil, et souhaite à son tour la bienvenue aux membres présents, particulièrement aux nouveaux délégués de la Communauté d'Agglomération de Brive –CABB- qui représentent à ce jour 48 communes au sein du SIAV.

Il remercie Madame Françoise Juillat, vice-présidente du SIAV, déléguée de la CABB, commune de Larche, qui l'a agréablement et efficacement remplacé lors de son absence.

Pour la préparation de cette réunion, un ordre du jour, et les documents ont été envoyés à chaque délégué titulaire dans les délais impartis.

Pour des raisons pratiques, le président propose d'inverser les deux parties de l'ordre du jour.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : Mme Anne Maillard, déléguée CABB commune de Charrier Ferrière.

I- APPROBATION DU COMITE SYNDICAL DU 23 JUIN 2016

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II- INFORMATIONS :

✓ Mr Jacques Labrousse délégué CABB commune de Sadroc succède à Mr Jean-François Bergeal décédé.

✓ **DEMISSIONS DE DELEGUES :**

- ✓ Mr Michel Fournet, délégué titulaire de la CABB, commune de larche
- ✓ Mr Jean-Pierre Dalier : délégué titulaire de la CABB, commune d'Ussac
- ✓ Mr Marc Brossard, délégué suppléant de la CABB, commune de saint-Aulaire

Le président précise que c'est le conseil communautaire de la CABB qui valide par délibération la nomination des nouveaux délégués.

- **LE PRESIDENT**, rappelle la présence de nouveaux délégués titulaires qui représentent la CABB.

Cette intégration des communes supplémentaires de la CABB a été entérinée par l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2016.

Les 20 communes sont :

Ayen, Brignac la Plaine, Chabrignac, Estivals, Jugeals Nazareth, Juillac, Lascaux, Louignac, Nespouls, Perpezac le Blanc, Rosiers de Juillac, Segonzac, Saint Bonnet la Rivière, Saint Cyprien, Saint Cyr la Roche, Saint Robert, Saint Solve, Vars sur Roseix, Vignols, Yssandon.

Trois communes de la CABB n'ont pas de cours d'eau répertorié –SYRAH- (sectorisation hydro morphologique des cours d'eau). Ce sont : Nespouls, Estivals, Charrier-Ferrière.

- **COMMISSION LOCALE DE L'EAU** – STRUCTURE PORTEUSE CONSEIL DEPARTEMENTAL 19 – PRESIDENTE DE LA CLE MME NATHALIE FONTALIRAN PRESIDENTE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VEZERE EN DORDOGNE

Le président rappelle son hospitalisation lors de la tenue de la réunion de constitution de cette commission, et informe l'assemblée qu'il a donné pouvoir à Mme Danielle Faucon, adjointe au maire, commune d'Allasac et membre titulaire de cette commission.

Simultanément, il a proposé sa candidature pour être associé au groupe de travail déjà constitué, sans réponse à ce jour.

- **GEMAPI – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS** –

RENCONTRE AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES D'UZERCHE, ET COMMUNAUTE DE COMMUNES VEZERE MONEDIERES

Son entrée en vigueur est le 1^{er} janvier 2018. Les EPCI auront la compétence de la gestion des milieux aquatiques qu'ils assureront ou transféreront aux collectivités concernées.

Le président précise que dans le souci de cohérence de territoire, il a rencontré les représentants des communautés de communes d'Uzerche, Vézère-Monédières, et va rencontrer ceux du pays de Lubersac-Pompadour et Midi corrézien.

- **SITE INTERNET** : ADMINISTRE PAR MR JEAN-BAPTISTE PEYRAT, DELEGUE D'ALLASSAC.

Le président remercie Mr Jean-Baptiste Peyrat pour sa participation à la création et à l'ouverture du site internet consultable sur www.siaiv-vezere.fr

Mr Jean-Baptiste Peyrat l'a présenté brièvement, et fait appel aux délégués pour apporter des informations concernant la présentation de leurs communes.

- **RIFSEEP – REGIME INDEMNITAIRE LIE AUX FONCTIONS, SUJETIONS, EXPERTISES ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**: LE Comité Technique du Centre de gestion de la Corrèze a été saisi sur ce sujet en décembre 2016. Celui-ci ne s'est pas encore prononcé en raison du manque de textes législatifs pour l'application, notamment concernant la catégorie « technique ». Pour le SIAV le régime indemnitaire initiale est maintenu dans l'attente.

III- ADMINISTRATION GENERALE ET BUDGET PRINCIPAL

Avant de procéder aux différents votes, le président précise que le nombre de délégués titulaires et suppléants reste le même, suite à la fusion des communes de Venarsal et Malemort/Corrèze. Il y a donc 4 délégués titulaires à Malemort et 4 délégués suppléants.

- **DELIBERATIONS** :

- ✓ **Coût de l'adhésion au SIAV pour les EPCI et communes.**

Le président informe du coût de l'adhésion, il propose de délibérer comme suit :

« Suite à l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2016, modifiant le périmètre du syndicat mixte à la carte pour l'aménagement de la Vézère avec application au 1^{er} janvier 2017.

La cotisation annuelle demandée aux EPCI et communes adhérentes à titre individuel sera de 0,42€ par habitant.

Pour l'année N , c'est la population DGF N-1 qui est prise en compte.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement, à l'unanimité. »

A la question de Mr Philippe Tillet, délégué titulaire CABB commune de Jugeals Nazareth, le président précise que la CABB cotisera pour les 48 communes, l'attribution de compensation des nouvelles communes sera diminuée en conséquence.

✓ **Indemnités de fonction président :**

Le président informe de l'évolution du montant maximal des indemnités de fonction du fait de deux facteurs :

1. - l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1^{er} janvier 2017).
2. la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6% au 1er février 2017.

Il propose de délibérer comme suit :

« En application du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 Les indemnités perçues pour l'exercice de fonctions brutes mensuelles du président du syndicat mixte fermé composé de communes et d'EPCI sont déterminées par référence à l'indice brut terminal et au taux maximal en vigueur se rapportant à la population du S.I.A.V. qui s'élève à 115 301 habitants en 2014 (année d'élection).

Cette indemnité est versée mensuellement.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement, à l'unanimité. »

IV- PROMOTION TOURISTIQUE ET CULTURELLE EN FAVEUR DE LA VEZERE ET DE SA VALLEE

Cette compétence sera probablement impactée par l'application de la loi Notre, dès que les compétences des communes et EPCI seront totalement attribuées.

V- OPERATIONS INVESTISSEMENT A CARACTERE INTERCOMMUNAL ET COMMUNAUTAIRE VISANT A LA MISE EN VALEUR ET A L'USAGE TOURISTIQUE DE LA VEZERE ET DE SA VALLEE

Cette compétence sera également impactée par l'application de la loi Notre, dès que les compétences des communes et EPCI seront totalement attribuées.

Le président propose de délibérer pour le remplacement des bancs et tables sur les aires de pique-nique et précise que pour les communes de la CABB, une demande préalable doit être déposée auprès du service environnement de la CABB et en informer le SIAV.

▪ **DELIBERATION :**

« Afin de pourvoir au renouvellement des bancs et tables sur les aires de pique-nique situées sur les berges, une participation annuelle de 3 000€ est proposée. Celle-ci est calculée au prorata de la population DGF de l'année N-1. Les membres du comité syndical délibèrent favorablement, à l'unanimité. »

VI- RESTAURATION, ENTRETIEN, AMENAGEMENT ET PROTECTION DES BERGES DE L'ENSEMBLE DES RIVIERES ET RUISSEAUX

▪ **INFORMATIONS :**

✓ MAPA 2015, En 2015, l'entreprise Malet a été retenue pour la pose de dalots ruisseau de Brune Salon la Tour.

Le propriétaire des parcelles situées en amont des travaux prévus par le SIAV souhaite recréer un plan d'eau qui va à l'encontre de l'objectif de continuité écologique de ce projet.

✓ MAPA 2016, En 2016, l'entreprise Duchatelet a été retenue pour le lot n°5 concernant l'aménagement des berges de la Lône sur la commune de Cublac.

Ces travaux font l'objet de Reste à Réaliser au budget et seront effectués en avril 2017.

✓ MEDA 2017 – MISE EN DEFENS DES BERGES - : L'année 2017 est une année de transition pour cette action, la fin de la mission 2016 sera réalisée en 2017.

✓ Dans le cadre de la manifestation dédiée au championnat de France qui aura lieu du 15 au 17 avril 2017. Le comité régional de canoë-kayak a sollicité le SIAV pour son intervention afin de sécuriser le parcours Vigeois-Estivaux.

✓ **Mise en place des membres du COPIL Comité de Pilotage**

En vue de la validation de la démarche pour la révision du programme pluriannuel de gestion, le planning de travail du COPIL a été présenté.

Le comité de pilotage est composé des acteurs socioprofessionnels et de la commission rivières du SIAV .

Le président invite les membres des nouvelles communes qui le souhaitent à proposer leur candidature, et fait appel à un remplaçant de Mr Michel Fournet, délégué titulaire CABB –commune de Larche – qui est démissionnaire.

Le comité syndical du 1^{er} avril 2017 entérinera cette délibération.

Dès l'application de la compétence GEMAPI, la composition de cette commission pourra être revue.

▪ **DELIBERATIONS:**

✓ **Missions du chargé de mission et du coordonnateur de gestion des milieux aquatiques et secrétariat.**

Le président informe l'assemblée que pour 2017 :

- l'Agence de l'Eau Adour Garonne pourrait financer, à hauteur de 60%, les missions de conseil, sensibilisation, animation et communication réalisées en régie pour la gestion des milieux aquatiques impliquant l'activité des postes de coordinateur, de chargé de mission et de secrétariat.

- la région Nouvelle Aquitaine, pourrait financer, à hauteur de 20%

Pour un montant de 127 700€ TTC inscrit en section fonctionnement.

Le président demande aux membres du comité syndical l'autorisation de solliciter l'attribution des aides auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la région Nouvelle Aquitaine, et de tous autres partenaires.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement, à l'unanimité.

✓ **Programme de travaux 2017**

Le technicien « rivières » Mathias Roux présente le programme des travaux 2017 (Cf. document joint) qui a été défini et validé dans le cadre du P.P.G.C.E. (Plan Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau) Ces travaux correspondent à l'année 5 du programme quinquennal 2013-2018 (arrêté D.I.G. du 21 août 2013).

Le président demande aux membres du comité syndical :

- d'approuver le programme 2017 ;
- de décider sa réalisation ;
- d'approuver le mode de financement ;
- d'approuver le versement d'un acompte de 50% pour l'autofinancement de la régie;
- à être autorisé à solliciter l'attribution des aides de tous partenaires financiers et de signer les conventions et tous documents y afférents;

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement, à l'unanimité.

Mr Philippe Tillet, délégué titulaire CABB commune de Jugeals Nazareth, demande si les installations et aménagements des cours d'eau sont suivies par d'autres institutions chargées du projet d'aménagement du territoire, car il y a de moins en moins d'exploitants agricoles, le président répond que les travaux de mise en défens des berges MEDA ont débuté après concertation avec la chambre d'agriculture, ils sont réalisés via la régie et se font en totale coordination avec les agriculteurs qui ont accueilli la démarche plus que favorablement.

1^{ère} année MEDA : 12 exploitants concernés

2^{ème} année MEDA : 18 exploitants concernés

Puis, Le président explique le principe de fonctionnement du MEDA (travaux et fournitures)

✓ **Convention voie verte autorisation signature**

Dans le cadre de la délégation de la CABB pour la gestion des milieux aquatiques, la restauration des rivières et des ruisseaux au SIAV, le président présente à l'assemblée un projet de convention établi entre les deux parties pour l'entretien ponctuel de la voie verte située le long des berges de la Vézère et de la Corrèze. Cette convention détermine le contenu des travaux et l'engagement des deux parties.

Les membres du comité syndical délibèrent favorablement, à l'unanimité et autorisent le président du SIAV à signer la convention.

VII- SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

▪ Information :

- ✓ PONT DE PIQUETTE « COMMUNES DE LAMONGERIE ET MASSERET »

Les travaux ont été confiés à Mr HIRAT, maçon de Masseret. Montant des travaux 7 355,56 €_TTC

La Subvention du conseil départemental au titre du petit patrimoine de 1 672€ a été versée.

Le solde sera demandé en 2017 aux communes de Lamongerie et Masseret, soit 4 476,96€ FCTVA 1206,61€

VIII- SENTIERS

▪ Info Vente véhicule

- ✓ *Le 4x4 Mitsubishi 3047 SP 19 a été vendu pour un montant de 7 400€. L'achat initial du véhicule était de 14 850€ en 2006*

▪ Rappel adhésion compétence « sentiers »

- ✓ 14 communes adhèrent à ce jour à la compétence sentiers dont 5 communes CABB pour les sentiers déclarés d'intérêt non communautaire. Les communes CABB désirant adhérer à titre individuel pour l'entretien et aménagement des sentiers classé non communautaire » doivent en faire la demande au SIAV. Il n'y a pas de cotisation supplémentaire, les travaux éventuellement effectués sont approuvés annuellement et répartis après déduction des subventions au prorata de la population des communes adhérentes.

IX NATURA 2000

▪ Informations:

- ✓ Le versement du solde de la subvention 2015/2016 est suspendu suite à dysfonctionnement logiciel « Osiris ». Le solde 2015/2016 sera demandé aux communes dès encaissement de cette subvention.

- ✓ L'animation 2016/2017 est en cours. Un COPIL sera organisé en 2017.

I. DOB DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

■ DELIBERATION

Le président fait lecture des dispositions liées à l'organisation du DOB Débat d'Orientation Budgétaire et présente le document (voir annexe) envoyé préalablement aux délégués titulaires en présence de Mme Marie-Pierre Porte, trésor public d'Allasac.

Selon les dispositions de l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire a lieu en réunion du comité syndical, dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le président et le trésorier présentent et commentent les orientations du **budget primitif 2017** du budget principal et des 6 budgets annexes.

Le document présenté résume les grands axes de ces budgets primitifs ; il a été remis à chaque membre présent de l'assemblée délibérante.

L'utilité de ce débat d'orientation budgétaire réside dans la détermination des grands équilibres budgétaires et des choix majeurs, notamment en termes d'investissement, de recours à l'emprunt et d'évolution des participations communales. Il a pour but de définir les enveloppes et les limites dans lesquelles le budget lui-même sera proposé.

Le débat d'orientation budgétaire donne lieu à une délibération mais qui ne comporte aucun dispositif décisionnel lui conférant les caractéristiques d'un acte administratif.

Ayant seulement pour objet de fournir des indications générales pour la préparation définitive du projet de budget, aucune décision ne s'impose au président ni à l'assemblée délibérante.

L'élaboration **des budgets primitifs 2017** s'inscrit bien entendu dans le cadre des nomenclatures applicables, à savoir la M 14.

Le président soumet ce document au vote qui est adopté à l'unanimité.

Les deux parties de ce comité syndical étant traitées, le président laisse la parole aux membres présents et aborde les **questions diverses**

✓ Prochain comité syndical le 1^{er} avril 2017 à PERPEZAC LE NOIR à 9 h 30

✓ Mme Céline Verniseau, déléguée titulaire CABB – commune de Saint Aulaire- demande si le poste catégorie A, suite à radiation des cadres sera pourvue. Le président n'envisage pas de recrutement.

✓ Mr Jean-Baptiste Peyrat, délégué CABB – commune d'Allasac- conclut sur la présentation du site internet et rappelle la demande d'informations et de photos aux représentant des communes. Puis, il invite les membres présents à partager le pot de l'amitié.

Fin de la réunion à 22 h 30.

Le Président,
Jean-Pierre Bernardie

La secrétaire de séance,
Anne Maillard

